

COMMUNE DE LAROCHE-PRES-FEYT**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Folio : 2025-024

Séance du 12 juin 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	6	6

L'an deux mil vingt-cinq, le douze juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAROCHE-PRES-FEYT s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre CHEVALIER.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 06 juin 2025.

Vote
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BARRIER Pascal – M. CHEVALIER Pierre – Mme GATHIER Nicole - M. MASSIAS Aurélien - M. LOURADOUR Vincent - Mme THOMAS Alexandra

Absent : M. THOMAS Patrice

A été nommé secrétaire : M. Pascal BARRIER

Objet : MOTION FEDERATION AGIR POUR LA LIGNE CLT FD – LE MONT DORE – USSEL -TULLE**2025-03-03**

Constatant une très forte mobilisation des élus, responsables syndicaux et associatifs, chefs d'entreprises, acteurs du tourisme et de la population pour la réouverture de la ligne Ussel – Le Mont Dore – Clermont Ferrand,

Considérant que le service public ferroviaire doit jouer un rôle central pour maintenir le droit aux mobilités de chaque citoyenne et citoyen de nos territoires délaissés ;

Considérant nos territoires qui regroupent de nombreux établissements scolaires et qui attirent, par les formations proposées, de nombreux jeunes ;

Considérant les besoins en main d'œuvre de nos entreprises ;

Considérant la nécessité d'offrir aux personnes visitant nos territoires et nos deux parcs naturels régionaux une mobilité sûre, économique et décarbonée ;

Considérant les besoins en fret ferroviaire des activités de nos territoires et les projets de trains innovants comme le TELLI ;

Considérant les besoins en déplacements peu onéreux et décarbonés de nos populations ;

Considérant que le report modal du fret permettrait aux collectivités territoriales de réaliser de substantielles économies dans l'entretien des routes ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir l'association.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce au vote à bulletin secret et après en avoir délibéré, décide :

Date de transmission de l'acte: 20/06/2025
Date de réception de l'AR: 20/06/2025
019-211910807-20250403-DE

A G E D I

- Soutient l'association Fédération Agir pour la ligne
- Demande instamment que l'État intervienne dès à présent pour le financement des travaux nécessaires à la réouverture complète de cette ligne, en fret et voyageurs.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception
de la sous-préfecture,**

A LAROCHE-PRES-FEYT, le 12 juin 2025.

Le Maire,

Pierre CHEVALIER

Date de transmission de l'acte: 20/06/2025
Date de réception de l'AR: 20/06/2025
019-211910807-20250403-DE
A G E D I